

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Sur convocation de Monsieur le Maire en date du 14 décembre 2016,
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Remèze s'est réuni dans la salle du conseil municipal le 20 décembre 2016 à 19 heures.

Etaient présents : Didier BOULLE, Gérard BERNARDIN, Alain MEYCELLE, Jean-Pierre BIZZARI, Claude CHARMASSON, Pierre LASCOMBE, Cécile DUMARCHER, Nicole FLORES, Frédéric HAON, Nadège ISSARTEL, Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET.

Charlotte BAUSSARD donne procuration à Alain MEYCELLE.
Evelyne BERNARD donne procuration à Michel RAIMBAULT.

Absent : Charles CHAUVEAU.

Ont été abordés et délibérés les points suivants :

- Tarifs grotte de la Madeleine saison 2017

Ont été votés pour 2017, les tarifs suivants pour la grotte de la Madeleine :

Adulte :	10.50 €
Enfant:	6 €
Groupe enfant :	3.90 €
Groupe adulte :	6 €

votants : 14 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 1

- Approbation d'un virement de crédits au budget communal

Des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget communal :

Chapitre 021 :	- 20 000 €
Chapitre 023 :	- 20 000 €
Chapitre 012, compte 64168	+ 20 000 €
Chapitre 21, compte 2113	- 20 000 €

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Approbation d'un virement de crédits au budget "boutique-buvette"

Modification d'une imputation budgétaire (virement du solde antérieur au budget principal)

article 6522 :	+ 68 969.55 €
----------------	---------------

article 65548 : - 68 969. 55 €

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Suppression de l'Entité "grotte"

La grotte de la Madeleine, activité en régie de la Commune de Saint-Remèze, est gérée comme un service dans le budget communal. Le Conseil Municipal décide la suppression de l'entité "grotte" qui ne comporte aucune écriture à ce jour .

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Approbation d'une convention entre la Poste et la commune de Saint-Remèze.

Pour faciliter la mise en place du plan d'adressage, une convention est signée avec la Poste.

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Subvention à l'association la Ribambelle

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 150 € à l'association "La Ribambelle". Cette somme correspond au remboursement des frais de déplacement de l'école au gymnase les Antalos à Ruoms, en date du 7 octobre 2016 .

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

- Approbation d'un Avenant d'assurance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'assurer la maison, cadastrée A 1199, que la Commune vient d'acquérir.

La Commune a souscrit auprès de Groupama, un contrat d'assurance global "Villassur".

Par avenant, l'assurance de ce bien sera incluse dans le contrat global "Villassur".

votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0